

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FÉVRIER 2019 à 20H30**

Etaient présents : Mme. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Cécile MÉRY - Céline SAUCET - Romain BURON

Excusés : Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON

Absent : Henri HÉRON

Secrétaire : Daniel BELLAYE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION- COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET
COMMUNE 2018**

Madame le Maire, présente le compte administratif au conseil municipal, les comptes sont en adéquation avec la trésorerie mais le vote n'est pas réalisable pour cause de non-retour du compte de gestion de la trésorerie. Le vote du compte de de gestion et administratif s'effectueront lors du vote du budget ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION- COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET
ASSAINISSEMENT 2018**

Madame le Maire, présente le compte administratif au conseil municipal, les comptes sont en adéquation avec la trésorerie mais le vote n'est pas réalisable pour cause de non-retour du compte de gestion de la trésorerie. Le vote du compte de de gestion et administratif s'effectueront lors du vote du budget ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal :

Travaux de rénovation du cimetière :

- Réfection des allées
- Columbarium
- Ossuaire
- Jardin du souvenir

Rénovation de trottoirs ayant des caniveaux

Reprofilage et enduit « route de la Butte » de la sortie du bourg jusqu'au croisement après le lieu-dit « le Plessis »

Une estimation par le service ingénierie voirie de la communauté de commune est en cours, pour les travaux de réfection des allées du cimetière, les trottoirs et reprofilage, enduit de la « route de la Butte ».

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des suggestions quant aux investissements ou autres dépenses à inscrire au BP 2019.

Concernant le budget assainissement :

- Etude diagnostique en vue du renouvellement de notre système d'épuration.

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

VOTE les subventions suivantes :

OCCE Coopérative scolaire de Nogent-St Georges	400,00 €
Association des Parents d'Elèves de Nogent-St Georges	100,00 €
La Patriote de Bonnétable (1 abstention)	100,00 €
Association des ACPG et AFN de St Georges-du-Rosay	70,00 €

AFM Téléthon Délégation de la Sarthe (1 abstention)	50,00 €
ADAPEI de la Sarthe	50,00 €
Souvenir français	120,00 €
<i>Compte 6574</i>	890,00 €

PREND NOTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019

VOTE DES CONTRIBUTIONS 2019

- Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les contributions 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE les contributions suivantes

CdC de l'Huisne Sarthoise (Service instructeur ADS)	1500,00 €
Mutualisation du CCAS avec la ville de Bonnétable	500,00 €
Association des Maires et Adjointes de la Sarthe	125,90 €
A.S.R. Huisne Vive-Parente droits de rive (estim.)	100,00 €
Contribution financière au service commun de voirie de la communauté de communes	1500,00 €
<i>crédit de réserve</i>	274,10 €
<i>compte 6558</i>	4000,00 €

PREND NOTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

VOTE TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019

Madame le Maire fait part au conseil municipal, du vote à la prochaine réunion de conseil du taux de la fiscalité directe locale 2019.

TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS AU 1 ER JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Maine Saosnois ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Maine Saosnois n°2019/014 en date du 31 janvier 2019 ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement collectif, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes Maine Saosnois ne dispose pas actuellement, des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de communes Maine Saosnois au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes Maine Saosnois au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents :

DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Maine Saosnois au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable et assainissement collectif des eaux usées ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR UN PARC EOLIEN A SAINT COSME EN VAIRAIS

Madame, le Maire informe les membres du Conseil que par arrêté préfectoral du 27 novembre 2018, une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Saint Cosme en Vairais, présentée par la « SASU ferme éolienne de Saint Cosme ». Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté précité, il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les territoires précités par la « SASU ferme éolienne de Saint Cosme ».

Le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Madame le Maire, présente la lettre de remerciement de l'association « vélo club Yvréen », pour le prêt de la salle des fêtes pour le repas du midi. La collecte au profit du Téléthon est de 966.88€.

⇒ Madame le Maire informe le conseil municipal d'un don de 250€ par le « club de pétanque de Saint Georges », une lettre de remerciement leur sera adressée.

⇒ Madame le Maire informe qu'un Grand Débat National est organisé le 27 février à 19 h à la salle Mélusime de Bonnétable.

⇒ Madame le Maire informe de l'achat d'un mixeur pour la collectivité et mis à disposition pour la cantine par le Comité des Fêtes.

⇒ Madame le Maire, présente la lettre de remerciement de Ange-Line GARNIER pour ses cadeaux de départ, offert lors de la cérémonie des vœux.

Séance levée à 21H40